

Informations brèves du CJB (séance du 31 mars 2010)

La Neuveville, le 1^{er} avril 2010

Séance constitutive

La séance constitutive du Conseil du Jura bernois en vue de la législature allant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2014 aura lieu le 2 juin 2010 à La Neuveville. A cette occasion, le Bureau et les sections seront élus. Les partis qui ont obtenu des sièges au CJB ont été priés d'indiquer jusqu'au 19 avril prochain s'ils se constituent en groupes. Les groupes seront ensuite invités à proposer leurs candidats pour le Bureau.

Autres dossiers

Dans sa séance du 31 mars 2010, le CJB a également :

- approuvé le contrat de prestation entre le canton de Berne et la Fondation Mémoires d'Ici pour la période 2010-2013 ;
- écrit à la Direction de la police et des affaires militaires (POM) afin de s'informer des raisons pour lesquelles le canton de Berne n'a pas ratifié le Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romandes (et partiellement du Tessin) ;
- écrit à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) afin de lui rappeler l'importance pour le Jura bernois de disposer au plus vite d'un centre d'entretien pour les routes cantonales et point d'appui pour les routes nationales dans la Vallée de Tavannes ;
- écrit à la Direction de l'instruction publique (INS) et à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) en vue du maintien des cours francophones de préparation au brevet d'avocat bernois dispensés par l'Université de Berne, dans une démarche conjointe avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ;
- pris acte des décisions du Conseil-exécutif de libérer sur son préavis des crédits pour la réfection de la route cantonale au Fuet, la transformation de l'ancienne Préfecture de La Neuveville et le remplacement des ascenseurs de l'Hôpital du Jura bernois, site de Moutier ;
- répondu à une demande du Groupement de l'action sociale du Jura bernois (GAS) concernant la coordination des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) ;

- approuvé l'adhésion du canton du Jura à la Convention scolaire régionale de la Suisse du Nord-ouest concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions ;

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73